

CAGNAC-LES-MINES

Ils se battent contre les antennes-relais



L'antenne-relais fait toujours des vagues, ou plutôt des ondes, à proximité de l'école. / Photo DDM.

Mardi, les membres du Comité La Mouline-Le Gô Association (CMGA) étaient dans la rue pour dénoncer l'autorisation d'ouverture d'une crèche devant une antenne-relais à Cagnac-les-Mines, rue André-Raust, à la Chênaie, devant la gendarmerie.

Une quarantaine d'adhérents avaient répondu présent devant le chantier de la crèche. Le rassemblement s'est achevé devant la mairie puis par une distribution de tracts à la sortie de l'école primaire au slogan « Non à la crèche au pied de l'antenne-relais de la Chênaie ! ».

« Robert Hernandez, le maire, président de l'Association des maires du Tarn, et son équipe ont autorisé la mise en place en

vendant la parcelle constructible pour un établissement sensible. La Protection maternelle infantile d'Albi a validé le projet et l'annonce a bien été faite en grande pompe il y a quelques mois avec la présence de Christophe Ramond, le président du Conseil départemental », confie Marc Langlois du CMGA.

Y a-t-il un problème ?

Officiellement, cette antenne-relais ne pose pas de problèmes. « Tout a été fait dans les règles, c'est certain. Même les normes d'exposition aux ondes électromagnétiques sont bien au-dessus d'éventuelles mesures qui ont été faites préalablement.

Il est vrai qu'historiquement, cette antenne-relais posée il y a 14 ans, au tout début de l'ère du

smartphone, a suscité bien des remous, poursuit-il. Des mesures de l'Agence nationale des fréquences, organisme officiel et institutionnel, ont été actées sur la demande de riverains en 2005. Il est à noter que les antennes ont été renforcées exactement en juin 2016 puis avril et juillet 2017. Voilà donc que cette crèche va ouvrir en janvier 2019 à 100 m face à un module de haute fréquence. Un enfant de moins de 13 ans ne doit pas être exposé à plus de 0.2 V/M toute la journée (rapport bio initiative du 7 janvier 2012 par 19 scientifiques internationaux). C'est-à-dire minimum 20 fois moins que sur le chantier actuel ! ».

Contact CMGA : pas-de-linky-ici.fr ou 09 50 87 09 59.